



Engagez-vous
avec nous pour des eaux
propres et vivantes !

www.aquava.ch



Suivez-nous

Aquava

aquava.ch

Depuis de nombreuses années, nous constatons des pollutions des eaux dans notre pays. Ces atteintes à l'environnement sont souvent provoquées par des substances de toute nature qui se déversent dans nos rivières, nos fleuves et nos lacs, via les grilles d'eaux claires.

Ces grilles d'eaux claires permettent d'évacuer les eaux pluviales qui aboutissent souvent dans un lac ou une rivière. Ainsi de nombreuses pollutions sont causées par des lavages, des rinçages, des vidanges ou pire, des déversements volontaires effectués aux abords ou directement à travers ces grilles.

La plupart de ces pollutions pourraient être évitées.

Forte de ce constat, l'Association Suisse des Gardes-Pêche (ASGP) souhaite communiquer à ce sujet.

La campagne de prévention « **Sous chaque grille se cache une rivière** » a pour objectif d'appeler à la responsabilité individuelle de chacune et chacun. Nous sommes toutes et tous responsables **de la protection de l'un des biens les plus précieux de l'humanité : L'EAU.**

Ne déversez rien à travers des grilles !

Interdiction de polluer

« Il est interdit d'introduire directement ou indirectement dans une eau des substances de nature à la polluer ; l'infiltration de telles substances est également interdite. »

Loi fédérale sur la protection des Eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 article 6, alinéa 1.

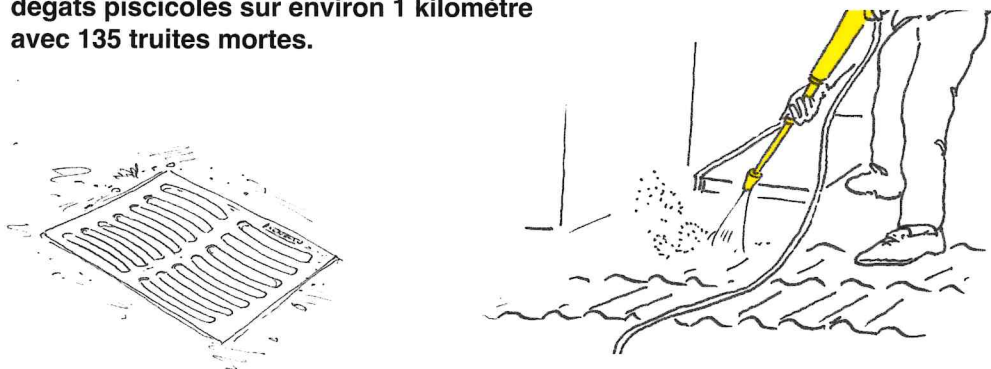
« Chacun doit s'employer à empêcher toute atteinte nuisible aux eaux en y mettant la diligence qu'exigent les circonstances. »

Loi fédérale sur la protection des Eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 article 3.

Des actes... et des conséquences environnementales

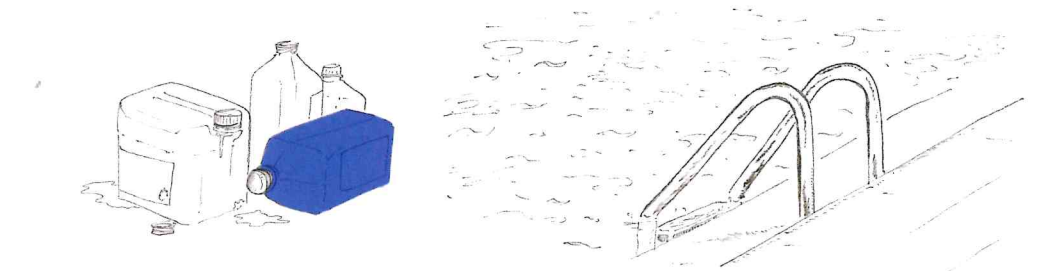
Nettoyage à l'extérieur

La toiture et la terrasse d'une maison nettoyées avec un produit contenant de la javel : **déversement à travers une grille, dégâts piscicoles sur environ 1 kilomètre avec 135 truites mortes.**



Vidange de piscine

Vidange d'une piscine dont l'eau était chlorée : **75 poissons morts sur plus de 1,2 kilomètres.**

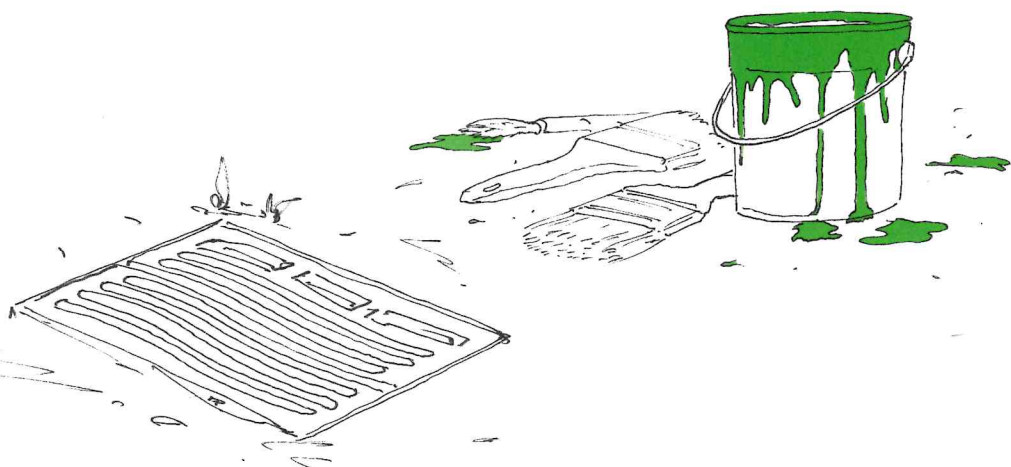


Ruissellement de lait de ciment

Une station de traitement des eaux de chantier enlevée sans autorisation, écoulement de lait de ciment dans les canalisations d'eaux claires : **toute vie annihilée dans le lit de la rivière, poissons asphyxiés sur près de 3 kilomètres.**

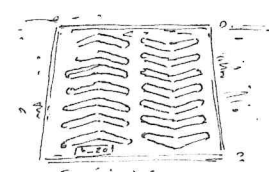
Nettoyage d'outils de peinture

Nettoyage de pinceaux dans une fontaine : **rivière colorée et polluée sur 650 mètres.**



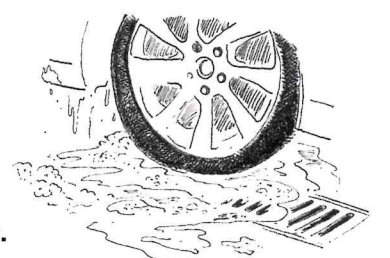
Rinçage d'outils phytosanitaires

Outils phytosanitaires lavés à proximité d'une grille : écoulement dans la rivière de désherbants ou d'insecticides détruisant faune et flore aquatiques. **Présence à long terme de micropolluants néfastes pour l'environnement.**



Lavage de voiture

Mousse savonneuse dans la rivière : **micropolluants persistants dans l'environnement.**



Des actes... et des conséquences pénales

¹ Sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire celui qui, intentionnellement :

a) aura de manière illicite introduit dans les eaux, directement ou indirectement, des substances de nature à les polluer, aura laissé s'infiltrer de telles substances ou en aura déposées ou épandues hors des eaux, créant ainsi un risque de pollution pour les eaux (art. 6).

² Si l'auteur a agi par négligence, la peine sera une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus.

Loi fédérale sur la protection des Eaux (LEaux) du 24 janvier 1991
article 70, alinéa 1, lettre a & alinéa 2.

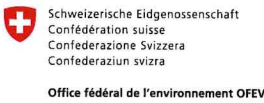
Bons comportements :

- Utiliser de l'eau sans produit pour le nettoyage des balcons, terrasses, toitures, etc.
- Être attentif aux pesticides et autres produits chimiques que vous utilisez dans votre jardin, sur vos balcons, dans vos champs et cultures.
- Suivre scrupuleusement les modes d'emploi des produits utilisés.
- Nettoyer les récipients, le matériel servant à la peinture et à la maçonnerie, ainsi que les pulvérisateurs dans des lieux adaptés.
- Déverser les seaux contenant des produits détergents dans les lavabos intérieurs ou wc.
- Jeter les mégots et les déchets dans une poubelle adaptée.
- Éviter les débordements qui entraînent des ruissellements non maîtrisés.
- Récupérer les huiles de vidange, les restes de peinture et autres produits nocifs pour les apporter à la déchetterie.
- Laver les voitures dans un espace dédié.

Protéger les eaux c'est :

- Préserver notre santé, celle des animaux et des plantes
- Nous garantir l'eau potable
- Sauvegarder les biotopes naturels indigènes
- Nous permettre l'utilisation des eaux pour les loisirs

La Suisse : château d'eau de l'Europe,
environ 65'000 km de cours d'eau et 1'500 lacs.



Soutiens de la campagne

Engagez-vous
avec nous pour des eaux
propres et vivantes !

www.aquava.ch



Suivez-nous

f Aquava

@ aquava.ch

« Sous chaque
grille se cache
une rivière... »

